

## FORMATION À L'UTILISATION DE PONTS ROULANTS

Conformément à la R423 de la CNAMTS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

**TYPE D'EQUIPEMENT** : Programme adapté à tous types de ponts roulants (Posés, suspendus, portiques, semi-portiques, vélocipèdes...)

**PERSONNES CONCERNEES** : Toute personne expérimentée ou non, appelée à utiliser des ponts roulants (de moins de 500 kg à plus de 100 t) à titre permanent ou occasionnel.

**PRE-REQUIS**: Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** : Sur la catégorie concernée et tant sur le plan théorique que pratique, être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de Pontier ou Pontier-Elingueur (avec complément de formation).

**LOGISTIQUE**: Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants.

**PEDAGOGIE** : Formation théorique (exposés, question et exercices) et pratique (conduite sur le type de pont concerné). Le groupe se compose d'un nombre maximum de six candidats.

### **PROGRAMME:**

#### **1. Formation théorique**

Identifier les rôles des différentes instances et organisme de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecine du travail, organisme de contrôle technique...

Connaître les conditions requises pour utiliser un pont roulant et la responsabilité qui en découle.

Identifier les principales catégories de pont roulant, leurs caractéristiques fonctionnelles

Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction

Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité

Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un pont roulant.

Capacité du pont.

Règles de sécurité en élingage et coefficients de perte de charge.

Les charges (poids et centre de gravité) et l'équilibrage de la charge.

Les gestes de commandements (normes AFNOR).

Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

Expliquer et justifier les interdictions relatives à l'utilisation du pont roulant.

## *2. Formation pratique*

Description du pont. Visualisation.  
Opérations de prise de post et mise en œuvre du système de commande.  
Déplacement à vide.  
Exercices d'approche du crochet.  
Prise d'une charge.  
Déplacements simples et mouvements combinés.  
Exercices de précision.  
Rattrapage du ballant.  
Opérations de fin de poste.  
Expliquer et justifier les interdictions relatives à l'utilisation du pont roulant.

## *3. Test Théorique et Pratique*

### **Validation de la formation :**

Chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer une attestation de compétence vous permettant de lui délivrer une AIDC (Autorisation Interne De Conduite).

### **Validité :**

Conformément à l'article R4323-55 du code du travail, cette formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire et par un personnel compétent.

En fonction de votre cœur d'activité, si vous n'avez pas modifié vos équipements entre temps et dans le cadre d'une utilisation sans incident, nous vous préconisons un recyclage tous les 3 à 5 ans.